

Le 5 mars 2012.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 mars 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, conseillers
Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Jean-Luc Lavigne

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

La séance débute à 19 h 40, après l'assemblée de consultation publique sur le règlement 340, qui a eu lieu à 19 heures.

M. Jean-Luc Lavigne ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des deux derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

| | | | | |
|-------------------|----------|--------------|------------------|----------|
| Nous avons reçu : | taxes | 12 920,88 \$ | remb. fact. Coop | 6 404,23 |
| | TPS 2011 | 10 850,65 | dérogation | 100,00 |
| | TVQ | 14 777,00 | amende | 300,00 |
| | Mutation | 1 350,00 | don | 800,00 |
| | Location | 120,00 | | |
| | Internet | 210,00 | | |

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------|-----------|
| Personnel électoral | | 579,25 \$ |
| Paie élus municipaux | 1 ^{er} versement | 3 103,66 |
| Postes Canada | 200 timbres | 140,26 |
| Christiane Leblanc | | 1 986,85 |
| Receveur Général Canada | | 574,89 |
| Gilles Leblanc | c.c. fév. | 100,00 |
| Noël Côté | all. cell. dép. bureau | 290,00 |
| Mario St-Cyr | all. dép. | 400,00 |
| | loc. mach. | 500,00 |
| Régie sanitaire des Hameaux | | 1 879,42 |
| Coop. Bois-Francis | diesel | 1 813,00 |
| Laboratoires d'analyses SM | | 114,40 |
| Brico Béton Vibré | enlever glace pont St-Philippe | 215,57 |
| Garage Ben et Louise Lamontagne | | 1 645,41 |
| Ville de Victoriaville | 1 inscription loisirs | 190,00 |
| Fonds Solidarité Jeunesse | journée Normand Maurice 2011 | 109,75 |
| Médias Transcontinental | annonce changement zonage | 364,13 |
| Marius Marcoux et fils | réparation lumière de rue | 141,42 |
| Rogers | | 30,73 |
| Télébec | usine | 178,45 |
| Buropro | papeterie | 29,86 |
| Petite caisse | | 3,28 |
| Martel, Brassard, Doyon | frais avocats général | 670,69 |

| | | |
|---|--|---------------------|
| Réseau Mobilité Plus | | 88,94 |
| Postes Canada | circulaires | 76,60 |
| France McSween | pour bibliothèque | 89,51 |
| Petite caisse | produits nettoyage c.c. | 4,93 |
| SAAS | immatriculation 3 véhicules | 4 043,45 |
| Coop. Ham-Nord | | 34,41 |
| Bell Mobilité | pagette usine | 55,19 |
| Gesterra | vidange février | 526,41 |
| René Poisson | réparation camion hiver | 1 390,73 |
| Hydro Québec | éclairage public | 172,98 |
| Schéma couverture de risques 2 hommes | | 335,80 |
| Pratique pompiers février 6 hommes x 25h x 12,50\$/h | | 312,50 |
| Chargées de projet 2 personnes x 51,5h x 12,50\$/h + km | | 670,75 |
| Comité Récréatif NDH | rencontre politique familiale | 85,55 |
| Marie-Mai Barlow | gardienne | 20,00 |
| Diane Lefort | annulation cellulaire | 255,25 |
| Alain René | internet | 195,46 |
| Petite caisse | courrier prioritaire, billets Financière | 28,74 |
| Sogetel | c.c. | 69,83 |
| | bureau | 138,22 |
| | internet | 574,87 |
| Signotech | transport panneaux | 62,41 |
| Gesterra | récupération | 200,29 |
| Pierre Gauthier | km Chesterville | 107,10 |
| Publicités canadiennes | annuaires des subventions | 80,43 |
| | Total | <u>24 681,37 \$</u> |

Salaire des employés : 3 362,27 \$

01-03-12 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 340

Suite à l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 5 mars à 19 heures, concernant le projet de règlement numéro 340, et après avoir entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur le sujet, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement numéro 340, sans modification.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la nomination de M. Dany Groleau comme président du comité consultatif d'urbanisme.

Sur le sujet suivant, M. Pascal Paquette et Mme Johanne Allard ne prendront pas la parole, parce que parents avec la personne concernée.

02-03-12 DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Normand Paquette et localisée au 28, route 161, sur le lot 21F-2, et de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 27 février 2012. Il est proposé par Mme Nicole Côté et résolu que la demande en dérogation mineure soit acceptée, sans modification.

M. Normand Paquette demande d'avoir le service d'eau potable de la municipalité pour sa résidence, l'inspecteur municipal renseignera les élus à une prochaine assemblée sur les coûts de l'intervention qu'on devra faire ce printemps.

03-03-12 ADHÉSION ROULI-BUS

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Rouli-Bus pour 2012, au coût de 1 195 \$.

Sondage sur le développement rural CLD : à remplir plus tard.

Résumé de l'utilisation des fonds du pacte rural pour la municipalité : il n'y a plus de fonds disponible pour l'instant, attendre le nouveau programme.

Conférence sur les deuils situationnels, comité Famille Arthabaska, 21 mars.

04-03-12 RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières recyclables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, soient versées directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, le tout considérant que :

- Ces périodes étaient sous la juridiction de la Régie, dont nous sommes membres. Cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier pour les périodes mentionnées ci-dessus. Nous lui déléguons notre compétence.
- La Régie a assumée tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

Colloque Sécurité du Québec, Nicolet, 1^{er} mai, gratuit, pour les élus et la direction générale.

Suivi des services de la SPAA pour 2011.

05-03-12 AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU LIEN INTERNET

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la capacité du lien internet municipal avec Sogetel, afin de répondre à la plus grande demande des usagers à certaines périodes.

06-03-12 RÉSOLUTION PRIX PATRIMOINE 2012

ATTENDU que la grotte est un patrimoine religieux de Notre-Dame-de-Ham ;
ATTENDU le travail remarquable réalisé lors de sa restauration en 2010 ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham dépose la candidature de la grotte au Prix Patrimoine 2012 de la MRC d'Arthabaska, dans la catégorie liée à la conservation, la rénovation et la restauration de biens immobiliers.

Les chargées de projet remettent à la municipalité une liste de noms de jeunes de la municipalité pour une candidature au programme Jeunes d'exception de la MRC d'Arthabaska. On doit choisir un candidat d'ici le 10 mai. Retour au prochain conseil.

Les chargées de projet, Geneviève Boutin et Christelle Leclerc, font part au conseil des montants de subventions qu'elles sont allées chercher pour le parc intergénérationnel pour 2012, au montant de 65 250 \$. On les félicite pour leur beau travail.

Elles nous expliquent le projet du parc, les différents modules à installer, l'entretien, les assurances, etc. C'est un projet sur 3 ans pour aller chercher les sommes nécessaires, avec 5 volets qui peuvent être réalisés séparément.

07-03-12 PROJET PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le terrain appartient au Comité Récréatif NDH et que celui-ci sert de parc municipal ;

ATTENDU que la mission du Comité Récréatif NDH est de développer le loisir et le sport ;

ATTENDU que le Comité Récréatif NDH et les chargées de projet de la municipalité travaillent activement à la recherche de fonds pour ce projet ;

ATTENDU que la municipalité contribue financièrement au Comité Récréatif NDH, et ce à tous les ans ;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et le Comité Récréatif NDH collaborent ensemble pour la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet en collaboration avec le Comité Récréatif NDH.

Demande de M. Indra Singh pour l'installation d'une sculpture sur le terrain appartenant au ministère des Transports, à l'entrée du village face à la Coop. On attend les informations du ministère et les normes de notre règlement d'urbanisme concernant l'affichage.

Nous procédons à la lecture d'un courriel de Mme Diane Lefort, concernant le travail des chargées de projet à un projet d'un particulier : on demande des informations à Mme Boutin qui dit qu'elle a donné 10 minutes de son temps à orienter M. Singh pour trouver des subventions, mais qu'il fait ses demandes lui-même à charge d'artiste. Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'écrire une lettre à Mme Lefort dans ce sens.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les dépenses électorales à même les surplus.

08-03-12 DROIT DE SERVITUDE DOMAINE DES VACANCIERS

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité consente en faveur de l'immeuble de Monsieur Dany Leblanc (28 rue des Peupliers, Domaine des Vacanciers, Notre-Dame-de-Ham, Province de Québec, GOP 1C0, étant les lots numéros : 21A-25 et 21C-6, rang Un, Canton de Ham) une servitude réelle et perpétuelle de passage pour tuyaux et pipes d'eau passant sous une partie des rues des Pins et des Peupliers, étant une partie du lot numéro 21A du Rang Un du Cadastre du Canton de Ham, Circonscription foncière de Richmond.

QUE la susdite servitude soit consentie sans autre considération que le service qu'elle procure à l'immeuble de Monsieur Dany Leblanc ;

QUE les frais légaux liés à la susdite servitude soient à la charge de Monsieur Dany Leblanc ;

QUE l'acte notarié à intervenir devant Me Jeannot Aubert, notaire, contienne toutes les clauses usuelles en de tel contrat, le tout conformément à un projet d'acte soumis à la présente assemblée ;

QUE M. Jean-Luc Lavigne, pro-maire, et Mme Christiane Toupin, directrice générale et secrétaire trésorière, soient et sont autorisés à signer l'acte à intervenir devant Me Jeannot Aubert, notaire, ainsi que tous autres documents nécessaires dans et pour l'intérêt de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

11-03-12 APPUI PROJET GENEVIEVE CLOUTIER

ATTENDU que Madame Geneviève Cloutier désire présenter un projet au MAPAQ, pour la rénovation de la maison pour en faire un atelier de transformation;

ATTENDU que l'entreprise porte le nom de Ferme l'Horizon Vert et la propriétaire est Madame Geneviève Cloutier;

ATTENDU que l'entreprise œuvre dans le domaine de la production biologique et vise à la transformation comme activité principale;

ATTENDU que nous avons eu une bonne description du projet et de sa réalisation;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie le projet de Madame Geneviève Cloutier car il est conforme à la réglementation en vigueur dans la municipalité. Le projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construction et doit respecter les critères de la municipalité en la matière.

09-03-12

INSCRIPTION AU PROGRAMME PAIR

Considérant que nous avons reçu une demande d'un résident de la municipalité, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'inscrive au programme PAIR, moyennant une contribution de 50 \$.

Nous avons reçu la confirmation du ministère des Transports pour de l'aménagement sur le bord de la route 161, soit l'asphaltage de l'accotement et l'installation de feux clignotants bicolores. Nous espérons le tout pour cette année, suivant l'exercice de programmation des travaux du ministère.

Avis de motion est donné par Mme Nicole Côté, pour l'adoption du règlement numéro 341, avec dispense de lecture, sur l'utilisation de l'eau potable, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Programme FAMM : on fera une vérification des projets en cours, si les montants proposés en subvention sont pris ou non, ou en attente de projet.

Le pro-maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner l'assemblée au 6 mars, 19 h 30.

L'assemblée se termine à 21 h 15.

Accepter sur proposition de M. Pascal Paquette
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

